

Journée du réfugié 2009: Demandes d'asile en Suisse et dans le monde

Aujourd'hui, approximativement **67 millions de personnes sont actuellement sur les chemins de l'exil**. Un grand nombre restent toutefois dans leur pays d'origine (personnes déplacées internes) ou sollicitent la protection des pays voisins. Seule une faible minorité poursuit son odyssée incertaine. En 2008, quelque 338'000 nouvelles demandes d'asile ont été déposées dans 51 pays industrialisés, selon un rapport du HCR¹. Ce chiffre correspond à 0,5% du nombre estimé des personnes en fuite à travers le monde.

Les principaux pays d'origine des réfugiés sont l'Irak (40'500 demandes), suivi de la Somalie (21'800), de la Fédération de Russie (20'500), de l'Afghanistan (18'500) et de la Chine (17'400). L'année dernière, les Etats-Unis sont restés la première destination des demandeurs d'asile (49'000 personnes), devant le Canada (36'900), la France (35'200), l'Italie (31'200) et la Grande-Bretagne (30'500).

Durant 2008, un total de **16'606 demandes d'asile ont été introduites en Suisse**, soit 5% de toutes les requêtes déposées dans les pays industrialisés. Le premier pays de provenance est l'Erythrée (2849 requêtes ou 17,1% du total), suivie de la Somalie et de l'Irak. Font également partie des dix principaux pays d'origine la Serbie et le Kosovo, le Sri Lanka, le Nigeria, la Turquie, la Géorgie, l'Afghanistan et l'Iran.²

Demandes d'asile d'enfants

Les requérants d'asile mineurs ont besoin d'une protection et de soins particuliers. Chaque année, près de 2000 enfants non accompagnés de leurs parents déposent seuls une demande d'asile en Suisse. En vertu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Suisse est tenue d'accorder une protection spéciale aux enfants demandeurs d'asile. En outre, le code civil astreint les cantons à ordonner des mesures tutélaires afin d'assurer la protection des enfants. L'OSAR s'engage pour que les enfants relevant de l'asile soient dûment protégés et pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits. A cet effet, ils ont besoin d'un tuteur ou d'un curateur. En outre, leur hébergement et leur prise en charge requièrent des institutions spécifiques pour mineurs. Les enfants-réfugiés doivent pouvoir fréquenter l'école et commencer un apprentissage. Enfin, il importe qu'ils bénéficient d'une assistance juridique gratuite dans la procédure d'asile.

¹ <http://www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/49c796572.pdf>

² Source: Statistique en matière d'asile 2008 de l'Office fédéral des migrations ODM.